



GRAND CONSEIL

Simple question - 25_QUE_75 - Thierry Schneiter - Les migrants sont-ils privilégiés par rapport au Vaudois dans le domaine de la santé ?

Texte déposé :

SIMPLE QUESTION : Les migrants sont-ils privilégiés par rapport au Vaudois dans le domaine de la santé ?

Depuis 2022, les mouvements migratoires restent élevés et se sont renforcés avec l'accueil, dans le Canton de Vaud, de nombreuses familles Ukrainiennes. Accueil, formation, enseignement, logement, protection de la santé, sont des prestations fournies par notre Canton. Les migrants ayant fui leur pays dans des situations de crise graves, une majorité semble souffrir de problématique de santé mentale et dès lors nécessite un suivi.

En parallèle, et depuis le COVID, les jeunes Vaudoises et Vaudois semblent eux aussi nécessiter une prise en charge. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs renforcé les moyens financiers dans des mesures de prévention et de prise en charge médicale destinées aux jeunes confrontés à des difficultés psychosociales. Nous le savons, le nombre de sollicitations des services de santé a considérablement augmenté récemment, notamment pour les services psychiatriques, déjà saturés pour la population vaudoise.

Outre la santé mentale, il est pour de nombreux Vaudois difficile de trouver un médecin de famille, mettant parfois leur santé en danger voire déplaçant le problème aux urgences, également saturées, alors même que des structures socio-sanitaires sont mises en place pour les migrants. Et le Vaudois, lui, paie son assurance maladie.

Je pose donc la question suivante au Conseil d'Etat :

- Quel sont les coûts détaillés des mesures spécifiques socio-sanitaires dédiées aux migrants (Ukraine et hors Ukraine) proportionnellement à celles dédiées à la population Vaudoise

Conclusion :

Cosignatures :